

**PROGRAMME DE DRAGAGE D'ENTRETIEN DU QUAI DE RIVIÈRE-DU-LOUP
PAR LA SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC**

C'EST LE TEMPS DE S'INFORMER

Québec, le 3 avril 2001 - Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) rend accessible à la population, à la demande du ministre de l'Environnement, monsieur André Boisclair, l'étude d'impact concernant le programme de dragage d'entretien du quai de Rivière-du-Loup par la Société des traversiers du Québec.

La consultation publique

À compter d'aujourd'hui, et ce pour une période de 45 jours, soit du 3 avril au 18 mai 2001, l'étude d'impact décrivant le projet et ses répercussions sur l'environnement, de même que tous les documents relatifs au projet, peuvent être consultés à la Bibliothèque municipale Françoise-Bédard, au 67, rue du Rocher, Rivière-du-Loup, aux bureaux du BAPE à Québec et à Montréal, ainsi qu'à l'Université du Québec à Montréal. Il est aussi possible de consulter le site Internet du BAPE, www.bape.gouv.qc.ca, à la rubrique «Périodes d'information». De plus, si cela était requis, le BAPE tiendra une séance d'information dans la région concernée par le projet.

La demande d'audience publique

Toute personne, groupe ou municipalité peut émettre ses commentaires et faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation publiques. Cette demande doit être transmise, par écrit, **au plus tard le 18 mai 2001**, au ministre de l'Environnement, monsieur André Boisclair, au 675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec, G1R 5V7. Les motifs de la demande doivent être indiqués, ainsi que l'intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

Le projet

La Société des traversiers du Québec (STQ) doit assurer un service de traversier régulier et continu entre le quai de Rivière-du-Loup sur la rive sud et le quai de Saint-Siméon sur la rive nord du Saint-Laurent. La zone décrite à l'étude d'impact du projet se situe donc dans la région de l'estuaire moyen du Saint-Laurent qui est caractérisée par une zone de turbidité importante et où les processus d'érosion et de sédimentation sont très actifs.

Chaque année, les abords du quai de Rivière-du-Loup subissent une sédimentation qui réduit les profondeurs d'eau et entrave l'accès du traversier au quai. Le volume moyen à draguer serait estimé à 25 000 mètres cubes sur une surface d'environ 30 000 mètres carrés. C'est la raison pour laquelle un programme de dragage d'entretien est nécessaire pour enlever les dépôts annuels de sédiments. Il viserait à maintenir une profondeur minimale de cinq mètres. La Société des traversiers du Québec précise que les sédiments ne sont pas toxiques car différentes analyses le démontrent.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Dans le cadre de ce programme, le dragage d'entretien serait requis en raison du taux de sédimentation important dans la région et de la nécessité d'assurer la sécurité du navire et de ses utilisateurs. L'étude d'impact mentionne que le projet ayant été amélioré au fil des années, les répercussions anticipées seraient temporaires et de faible importance puisqu'elles ne se manifesteraient que pendant la période des travaux. Seule la modification du profil du fond au site de mise en dépôt constituerait un impact à long terme.

Le milieu humain serait peu touché parce que le projet se situe essentiellement en milieu maritime. Quant aux secteurs fréquentés par les bélugas, ils se situeraient à plus de 9 kilomètres de la zone des travaux. Le refuge d'oiseaux migrateurs de l'Île-du-Pot-à-l'Eau-de-Vie est également situé à 10 kilomètres de l'aire des travaux. Il ne risquerait pas non plus d'être affecté directement.

Les mesures d'atténuation porteraient sur les modalités de dragage et de disposition des matériaux et sur la période de réalisation des travaux. Concernant cette dernière cependant, plusieurs espèces de poissons, d'oiseaux et de mammifères marins fréquenteraient la zone des travaux et les aires adjacentes. C'est pourquoi le promoteur propose d'effectuer les travaux au début de juin de chaque année, afin d'éviter de perturber certaines fonctions biologiques ou activités économiques liées à celles-ci.

Le promoteur prévoit que les travaux nécessiteraient 2 à 3 semaines de travail. Le coût annuel serait estimé à environ 300 000 dollars.

Les personnes intéressées à obtenir plus d'information peuvent communiquer avec madame Thérèse Daigle, au (418) 643-7447, ou sans frais, au 1 800 463-4732 ou par courrier électronique à therese.daigle@bape.gouv.qc.ca

SOURCE : Thérèse Daigle
Agente d'information